

## Lettre d'information : Evolution directives épisode de canicule

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre précédente communication de vendredi dernier concernant la gestion de l'épisode de forte chaleur. La situation météorologique ayant évolué (passage en vigilance rouge canicule à compter du 22/02/2026 à 12h), de nouvelles directives de sécurité doivent être appliquées pour préserver la santé de nos enfants.

Par arrêté municipal, j'ai pris la décision de **fermer exceptionnellement les deux écoles de la commune le mardi 23 juin**.

Sachez que les équipes du Pôle Enfance mettent tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles malgré ces contraintes climatiques.

Dans ce contexte exceptionnel, je vous demande de prendre connaissance des modalités de fonctionnement pour ces deux journées :

### Mardi 23 juin : Fermeture des écoles

- **Garde des enfants** : Les familles sont **fortement incitées à garder leurs enfants à domicile ou à les faire garder** ce mardi, afin de les protéger au mieux de la chaleur.
- **Service minimum d'accueil** : Un service minimum sera assuré uniquement pour les familles n'ayant aucune autre solution de garde. L'accueil se fera directement au Pôle Enfance de **7h30 à 18h00**.
- **Modalités d'inscription** : Pour des raisons évidentes d'organisation et d'encadrement, l'inscription à ce service minimum est **obligatoire et doit être effectuée dès à présent via le Portail Familles**.

### Mercredi 24 juin : Accueil de loisirs

- **Service minimum** : Un service minimum sera également maintenu à l'accueil de loisirs, réservé exclusivement aux familles n'ayant pas d'autres moyens de garde. Les horaires seront de **7h30 à 18h00**.
- **Modalités d'inscription** : Pour inscrire votre enfant sur cette journée, merci d'envoyer impérativement un courriel à l'adresse suivante : [clsh@locoal-mendon.bzh](mailto:clsh@locoal-mendon.bzh).

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension, votre réactivité et votre collaboration face à cette situation climatique exceptionnelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Jean-Maurice MAJOU**  
Maire de Locoal-Mendon

